

«La liberté de presse s'érode d'année en année.»

Michèle Leroux

■ Il n'a rien du militant traditionnel, le nouveau président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), Alain Gravel. Incorrigible solitaire, de son propre aveu, l'animateur de l'émission *Enjeux* n'en a pas moins 26 ans de métier à son actif et une bonne idée des obstacles auxquels se bute la pratique journalistique par les temps qui courent. Injonction pour interdire la diffusion d'un reportage, perquisition pour identifier des sources journalistiques, refus de divulguer des documents d'intérêt public, attrition de salles de nouvelles et fermetures de médias... pas une semaine ne passe sans que le travail des journalistes ne se complique. Comme il est fatigué de «gueuler» tout seul contre les embûches qui se multiplient, Alain Gravel a accepté de prendre la relève de Anne-Marie Dussault à la tête de la Fédération. «Ce qui m'intéresse, c'est l'exercice de la liberté de presse, pas la défense d'intérêts corporatistes», précise-t-il tout de go.

Avec l'affaire CHOI-FM et Jeff Filion, la vente de CKAC, les compressions à Radio-Canada, la convergence des médias et les tribunaux qui restreignent l'information, la table de travail déborde. Pour l'instant, il n'est pas question de mettre en péril la charge de cours qu'il assume avec un plaisir évident. La préparation de la relève au reportage télévisuel en affaires publiques lui tient à cœur. «Être en contact avec les jeunes, donner sans pression, sans obligation ni *deadline*, c'est un beau ressourcement.»

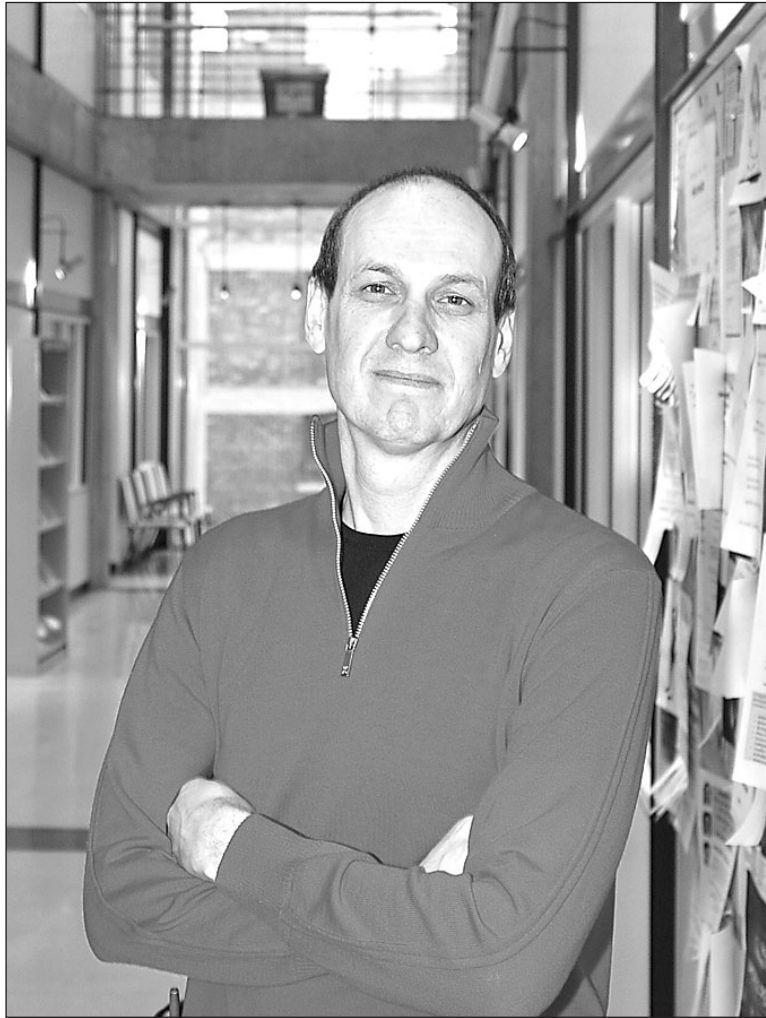


Photo : Martin Brault

Alain Gravel, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et chargé de cours au Département des communications.

Curieux de nature, Alain Gravel est un journaliste de terrain. «J'aime le reportage, confie sans ambages celui qui en a réalisé quelques milliers. Émeutes de la Coupe Stanley, guerre du Golfe – un reportage qui lui a d'ailleurs valu un prix Gémeaux en 1991 – massacres en Haïti, danse à 10 \$, crise d'Oka, dopage, lobby gai ou télé-réalité, aucun sujet ne rebute cet homme

qui a d'abord travaillé à la radio privée, en régions, puis à CKAC, où il a été reporter et lecteur de nouvelles durant les années 1980, avant de faire le saut à la télévision. Journaliste au réseau TVA de 1989 à 1993, il est ensuite passé à la télévision publique, se joignant d'abord à l'équipe de l'émission *Le Point*, puis à RDI, et enfin, en 1997, à *Enjeux*, où il est animateur,

journaliste et membre de l'équipe éditoriale.

Pour le nouveau président de la FPJQ, les problèmes actuels dans le monde de l'information ne proviennent ni du public, qui ne demande qu'à être informé, ni des journalistes, qui savent livrer la marchandise. «Les gens aiment être informés, ils veulent apprendre. Il ne faut pas s'empêcher de parler de sujets importants et intéressants, en prenant pour prétexte les cotes d'écoute. Quand on livre de l'information inédite, des enquêtes solides et un traitement percutant, on a de l'impact. Et il faut en avoir. Mais ça prend des moyens», estime le journaliste. En outre, l'information est de plus en plus difficile à obtenir. «On n'arrive pas à parler aux vrais acteurs, aux vrais intervenants. Tout est mâchouillé par des relationnistes. Le résultat : l'information est la même partout. Les titres changent, mais les sources restent les mêmes. On devient des «reformateurs» d'information. Et personne ne s'en offusque», s'inquiète M. Gravel.

Ordre professionnel?

La question de la création d'un ordre professionnel des journalistes est revenue hanter le milieu, après que la Cour suprême ait rendu un jugement, l'été dernier, dans l'affaire Néron où elle condamne Radio-Canada à payer 670 000 \$ pour avoir diffusé un reportage qui ne respecterait pas les normes professionnelles et les règles de l'art. Ces balises existent, ce sont les principes éthiques et les règles déontologiques reconnus dans la profession, mais le problème vient du fait

que la pratique n'est pas encadrée légalement, contrairement aux autres professions régies par le Code des professions. Pas de formation uniforme ni d'examens uniformes, pas de code de déontologie imposé à tous, pas de tribunal spécialisé pour assurer la protection du public, pas de secret professionnel. En l'absence d'un tel encadrement légal, les tribunaux saisis de litiges élaborent eux-mêmes les normes. Dans l'affaire Néron, la Cour a mis la barre haute quant à la ligne de conduite journalistique.

Mais faut-il pour autant transformer la FPJQ en ordre professionnel? «Je ne suis pas sûr que cela soit souhaitable. Je m'interroge. Je n'ai pas de réponse à l'heure actuelle. Personnellement, je favorise plutôt une pratique ouverte du métier, reconnaît le président. Il faut trouver une façon de protéger le statut de journaliste, tout en ayant une structure très souple. Mais chaque liberté entraîne des responsabilités. Il faut reprendre la réflexion, car on arrive à un carrefour.»

Dans le contexte où on fait de moins en moins confiance aux journalistes, le jugement Néron a des répercussions. «Ça rend les journalistes plus frileux, je dirais. On fait très attention...» L'autocensure et la reproduction servile de communiqués de presse n'ont jamais fait avancer ni le journalisme ni la démocratie. «La liberté de presse s'érode d'année en année», constate le journaliste qui semble toutefois déterminé à faire changer la tendance ●